



SAINT°MALO, le 23 avril 2018

Licenciés du CJF ST MALO HANDBALL
ou représentant légal

OBJET : ASSEMBLEE GENERALE DU 09 JUIN 2018
Appel à candidature au Conseil d'administration de la section Handball

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale de la section Handball aura lieu le **SAMEDI 09 juin 2018 à 10H à l'IUT**, situé 1 Rue de la Croix Désilles, à Saint-Malo (35400). Il y sera procédé à un appel à candidature au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration éliront ensuite le Bureau composé au minimum de :

- ✓ un(e) Président(e),
- ✓ un(e) secrétaire,
- ✓ un(e) trésorier(ère).

Chaque licencié, sous réserve de remplir les conditions rappelées en bas de page, est électeur et peut devenir membre du Conseil d'Administration

Si vous êtes intéressé(e), sachez que la candidature des membres éligibles doit être reçue par écrit* par le bureau de la section au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale de la section **soit avant le 02 JUIN 2018**.

En cas de nombre inférieur à celui des postes à pourvoir, il peut être procédé à un appel à candidature complémentaire le jour même de l'assemblée générale de la section

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments respectueux

Messieurs Joël ALLAIN et Philippe GANGLOFF
Co-Présidents du CJF Saint Malo Handball

Pour être éligible

il faut, à la date de l'élection :

- ✓ être membre de la section,
- ✓ être âgé de 18 ans au moins
- ✓ être à jour du paiement de sa cotisation
- ✓ détenir 6 mois d'ancienneté au sein du club

Pour être électeur

il faut, à la date de l'élection

- ✓ être membre de la section,
- ✓ être à jour de sa cotisation

Le droit de vote des mineurs est exercé par leur représentant légal

* candidature par mail au cjfstmalohandball@gmail.com ou par courrier